

Délégation générale au développement urbain  
Direction du développement économique, de l'emploi et de l'insertion

**Les clauses d'insertion, outil d'une  
stratégie d'insertion et d'emploi.**

ville de vi || eurbanne

## Villeurbanne : une ville de contrastes



## Villeurbanne : dynamisme économique et démographique

**145000 habitants (19ème ville de France)**

**Entre 1999 et 2011 : + 21000 habitants**

**58 096 emplois totaux (48 773 emplois salariés privés)**

**8 970 établissements**

**2/3 des emplois de la commune relèvent des activités de services**

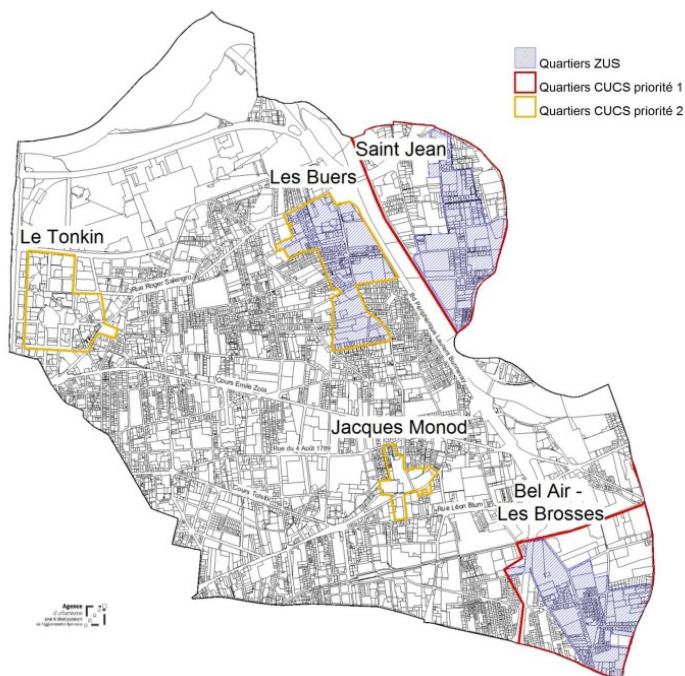
**Campus de la Doua : 23 500 étudiants, 80 laboratoires, 1 500 chercheurs, 1 300 doctorants,**

**Pôle PIXEL : pôle régional de l'image, du son et des industries créatives**

**Offre culturelle importante (Institut d'art contemporain, TNP, les Invites, l'ASVEL, ...)**

**Villeurbanne est le 4ème pôle d'emploi de la région Rhône-Alpes après Lyon, Grenoble et Saint-Etienne**

# Villeurbanne : une ville de contrastes



## Villeurbanne : une situation sociale préoccupante

20 % de la population habitait en CUCS

7000 foyers Rsa (15300 pers. 64 % RSA socle)

43 % de foyers fiscaux non imposables

Revenu moyen / hab = 21610€ (27515€ moy Métro)

12/2007 : 12200 demandeurs d'emploi (ABC)

04/2015 : **15251** demandeurs d'emploi (ABC) +9 %

DELD = 21 %



# Développement des clauses d'insertion à Villeurbanne

ville de vi || eurbanne

# Clauses d'insertion à Villeurbanne : de l'expérimentation au développement



## Clauses d'insertion à villeurbanne : une montée en puissance par étapes

2006 - 2008, expérimentation de la clause d'insertion (art.14) sur 2 chantiers

2008 – 2010 intégration de clauses sur des chantiers de rénovation + expérimentation de l'article 30 sur 3 marchés de services (nettoyage + propreté urbaine)

+ accompagnement du principal bailleur social (OPAC de Villeurbanne )

2010 : bilan des expériences et formalisation de la commande politique dans une délibération « commande publique durable » (objectif 6000 à 10000h d'insertion / an)

→ comité de suivi + bilans DD annuels

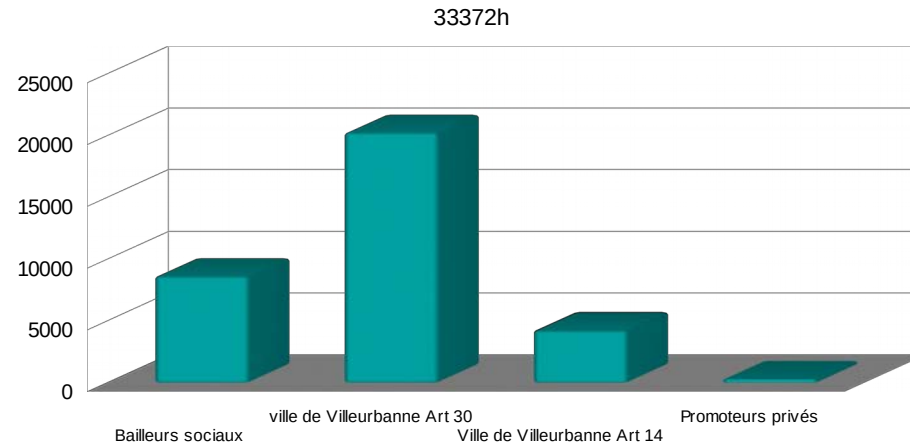
2014 : renouvellement des marchés de services et augmentation de leur périmètres (150K€ à 350K€)  
24450h d'insertion en 2014

+ accompagnement des promoteurs immobiliers

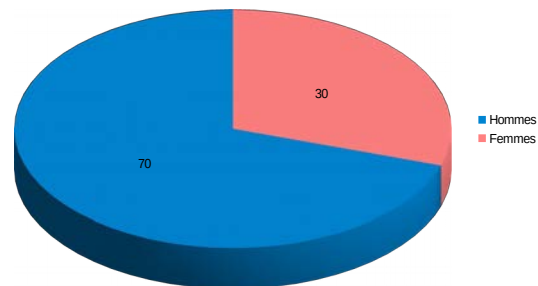
# Clauses d'insertion à Villeurbanne : de l'expérimentation au développement



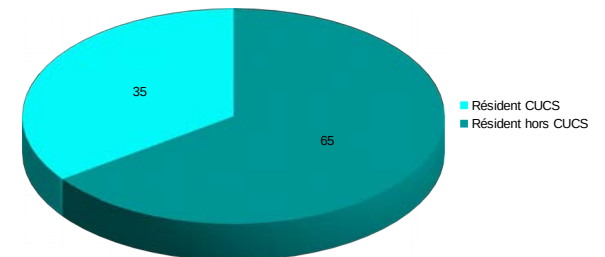
2014 - Répartition des heures d'insertion



2014 - répartition par genre



2014 - lieu de résidence



# Développement des clauses d'insertion dans les marchés privés

ville de vi || eurbanne

# Villeurbaine : engagée dans la construction d'une ville durable



## Construire durable : Aujourd'hui, c'est une priorité au cœur des projets urbains

Pour l'avenir, les projets de construction seront examinés au regard de leurs **impacts** sur :

- La prise en compte de l'environnement (qualité architecturale du territoire urbain, performance énergétique du bâtiment, influence sur le plan climat énergie territorial, ...)
- Le développement économique local (mixité fonctionnelle habitat/ activité, achat local, ...)
- La prise en compte du volet social du développement durable (mixité sociale, insertion professionnelle, ...) facteur de mieux vivre ensemble de proximité



# Le Développement économique et l'emploi : c'est l'affaire de tous !

- Construire, participe au développement économique et à la création d'emploi
- La pyramide des âges et les nouvelles contraintes QSE rendent nécessaire la formation aux nouveaux métiers de la construction
- Les métiers du bâtiment et des travaux publics recrutent du CAP au Bac + 5

## Les chiffres 2011 en Rhône-Alpes



Sources : INSEE & UCF/CCCA-BTP

## Pourquoi se tourner vers le secteur privé ?

A Villeurbanne, 90 % de la construction est portée par le secteur privé.

Villeurbanne offre des possibilités de densification très importantes (ZAC gratte ciel Nord → 2027) ce qui assure du business à long terme pour les promoteurs et les entreprises de la construction

Une simulation sur la base des projets de constructions connus permettrait de générer **100,000 h d'insertion** en 3 ans (projet MEDIPOLE, Siège Adecco, programmes logements ZAC et diffus)

Un demandeur d'emploi qui retrouve un travail redevient actif (et non plus captif) dans le parcours logement

5 juin 2015 – signature de la charte pour une construction économiquement et socialement plus responsable



## Promoteurs immobiliers engagés pour l'emploi et l'insertion

L'objet de la Charte est de favoriser une construction économiquement et socialement plus responsable.

En adhérant volontairement, les acteurs de l'immobilier se fixent pour objectif la mise en œuvre d'actions qui concourent à l'insertion socio-professionnelle de personnes exclues du marché du travail



# La clause d'insertion : un outil au service de l'insertion

ville de vi || eurbanne

# Politique d'insertion à Villeurbanne : plutôt « accéder à » qu' « aller vers » ?

## Un réseau d'accueil et d'accompagnement implanté dans les quartiers

4 Permanences emploi formation créées il  
y a presque 20 ans à l'initiative de 4 centres  
sociaux de quartier (+ 1 association de dév.  
local)

2 antennes de la mission locale (avec 2  
conseillers chacune)

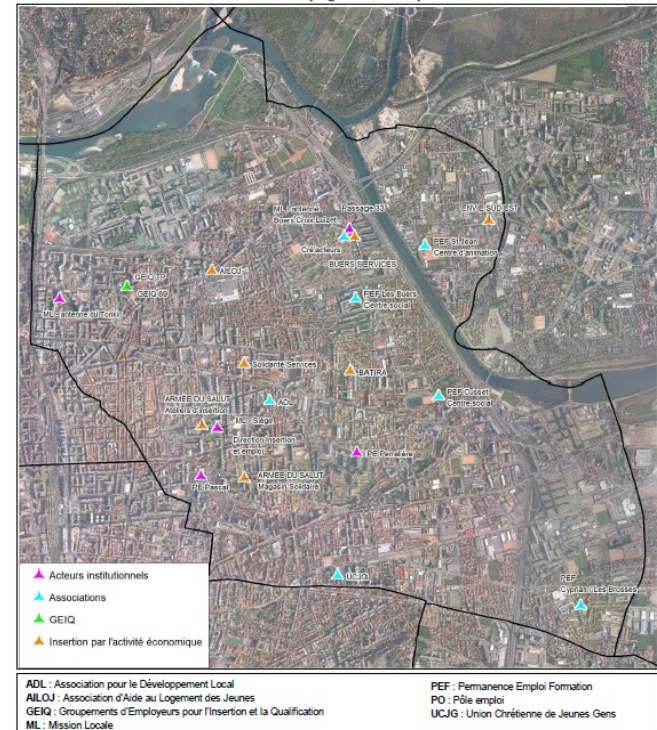
1 équipement municipal d'information,  
d'orientation et de services (ateliers web)

Leur mission : faciliter « l'accès à... »

Financement : Ville insertion, FSE PLIE,  
CG69 (Métro?) PDI, Etat politique de la  
Ville, Région PV

La volonté (nouvelle) du SPE d'  
aller vers les publics en QPV

Les structures d'accueil et d'accompagnement emploi insertion à Villeurbanne



La Direction du développement économique, de  
l'emploi et de l'insertion est chargée d'animer le  
réseau d'acteurs, elle est garante du schéma  
directeur de l'insertion adopté en 2010  
(interlocuteur de la métropole dans le cadre du  
PMI?)

## Points de vigilance et d'interrogations ???

La clause d'insertion ne doit pas devenir le seul outil d'insertion

- Conserver la relation entreprises dév éco / emploi
- Maintenir l'implication dans les contrats aidés (préparer la sortie des 150 emplois d'avenir)

La clause d'insertion doit être pilotée territorialement, associer les acteurs (y compris les entreprises) faire l'objet de bilans = mesurer qui accède à... que deviennent les bénéficiaires ?

----

Peut-on faire de l'insertion partout et avec tout le monde ? (et n'importe qui?)

Le marché est-il le seul mode de relation avec les structures ? Le marché nuit-il à l'innovation sociale ?

Associer le bénéficiaire final à l'action : oui, mais comment ?



Pour de plus amples échanges

**Ville de Villeurbanne**

Direction du développement économique,  
de l'emploi et de l'insertion

50 rue Racine

69100 VILLEURBANNE

Tél. : 04 78 03 68 58

Nicolas DUPONT

Chargé de mission

04 78 03 69 10

[nicolas.dupont@mairie-villeurbanne.fr](mailto:nicolas.dupont@mairie-villeurbanne.fr)

